



NUMÉRO 154

Procès verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2012

Appel nominal.

Désignation d'un secrétaire de séance.

**1 - Principe et modalités de la saisine des électeurs
concernant les projets d'aménagement de l'île Seguin.**

L'an deux mille douze, le 21 novembre à dix neuf heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante et un pour la séance extraordinaire pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 15 novembre 2012.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 51

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, Mme BELLiard, MM. RICARD, BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, MONTIES, DE ROSE, M. TELLINI, Mme de BEAUVAL Maires-Adjointes, M. GALLANT, Mme ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, PAPILLON, Mme KAMARATI, MM. BACCHETTA, Mme de VILLEPIN, M. GRAFFIN, Mme LAVARDE-BOËDA, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, MM. FOURCADE, Melle CARDETAS, MM. VINCENT, ASKINAZI, Mme KLEIN, MM. SOLERE, GARDILLOU, FOURNIER, BARBOT, Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mmes EVEN, PINEAU, BAUCHE, LAUREAU.

EXCUSES REPRESENTES : 4

Mme BILLARD qui a donné procuration à Mme LAVARDE-BOËDA

Mme BONDOUX qui a donné procuration à M. BAROLI jusqu'à 22 heures 45

M. MATHIEU qui a donné procuration à M. PAPILLON

M. COHEN qui a donné procuration à M. FOURCADE

Départ du groupe "Unis pour Boulogne-Billancourt" avant le vote de la délibération.

Mme Céline SICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2012

M. BAGUET

Comme vous pourrez le comprendre, nous n'avons pas encore le compte-rendu de la séance précédente qui s'est tenue jeudi dernier. Nous vous soumettrons le procès-verbal de cette séance lors du prochain Conseil municipal, à savoir le 13 décembre.

1. Principe et modalités de la saisine des électeurs concernant les projets d'aménagement de l'île Seguin

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Mes chers collègues, nous avons ce soir un seul point à l'ordre du jour. Il s'agit de délibérer du principe et des modalités de la saisine des électeurs concernant les projets d'aménagement de l'île Seguin, que je viens de présenter aux côtés de Jean NOUVEL, dans le cadre d'une réunion d'échanges avec l'ensemble des élus du Conseil municipal, que je remercie pour leur présence. Vous avez reçu la délibération en question lors du dernier Conseil municipal. Celle-ci n'a pas été modifiée.

Il s'agit de proposer aux électeurs boulonnais de se faire entendre sur les trois projets et de voter au moyen de l'une des trois modalités mises à leur disposition. Les deux premières prévoient un vote par internet avec un identifiant contrôlé par un huissier, et un vote par enveloppe T identifiable avec un code-barres. Ces sécurités permettront de s'assurer qu'aucun électeur ne vote deux fois. Ces procédures seront ouvertes jusqu'au 10 décembre. L'huissier sera ensuite chargé de regrouper les votes pour établir la liste électorale composée de tous ceux qui n'auront pas voté par l'un de ces deux moyens. Toutes ces personnes pourront ainsi participer au scrutin classique, dans les isoloirs. La Ville mettra à disposition le temps du scrutin 16 points de vote, contre une vingtaine lors des scrutins traditionnels. La répartition géographique quartier par quartier sera respectée. Certains lieux de vote regrouperont de nombreux bureaux et nous ferons en sorte que le scrutin se déroule au mieux dans la perspective d'une participation importante.

Je voudrais maintenant vous lire le compte-rendu de l'avis de la Commission des affaires générales et sociales qui s'est prononcée sur cette délibération le 12 novembre dernier, compte-rendu que m'a transmis Madame BILLARD. Madame LAVARDE lira ensuite le compte-rendu de la Commission des finances.

Le groupe @lternance souhaite connaître dès à présent le contenu des trois projets d'aménagement et souligne la brièveté du calendrier prévu pour permettre aux Boulonnais de prendre connaissance de ces projets avant de se prononcer. Il est répondu que seuls les principes et les modalités de la saisine des électeurs font l'objet de la délibération. C'est une fois celle-ci adoptée que le contenu des projets sera porté à la connaissance des élus et des Boulonnais. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales. Les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prennent pas part au vote.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, les interventions des différents groupes peuvent être regroupées en trois points. Tout d'abord, il a été posé des questions sur les délais laissés aux électeurs pour prendre connaissance des projets. Il a été répondu que, suivant le mode de vote choisi par les électeurs, les délais seraient

variables. En tout état de cause, des bureaux de vote seront ouverts le 16 décembre. Le deuxième point concernait l'information qui serait donnée à la population en amont du vote. Il a été précisé que des documents synthétisant les caractéristiques des trois projets seraient diffusés à l'ensemble du corps électoral. Enfin, il a été demandé s'il serait possible de voter pour un projet autre que les projets 1, 2 et 3. Il a été précisé en Commission qu'il ne s'agit ici ni d'un référendum, ni d'une consultation, mais bien plutôt d'une votation au sens suisse du terme. L'objectif de cette votation est bien de décider in fine d'un projet, avant de lancer les travaux.

Le groupe de la Majorité rassemblée a souligné en Commission des finances que la consultation de la population représentait une grande nouveauté. Elle pourra ainsi rendre un avis. La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance, ainsi que l'élue non inscrite ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci, Madame LAVARDE. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur FOURCADE et Madame VOUETTE.

Mme VOUETTE

Monsieur le Maire, je voudrais faire deux observations. Nous demandons d'abord une suspension de séance au nom de notre groupe. Je voudrais ensuite savoir si vous acceptez maintenant de nous communiquer le document dont il est question ce soir.

M. BAGUET

Je vous accorde la suspension de séance, car cette demande est de droit. En ce qui concerne les documents que nous vous avons présentés tout à l'heure, je vous ai dit plus tôt que nous allions vous les faire parvenir très prochainement. Nous nous retrouvons après la suspension de séance de 10 minutes.

Mme VOUETTE

Monsieur le Maire, je note que le rapporteur de la Commission des finances vient d'expliquer qu'en Commission, à laquelle je n'étais pas présente, le document dont il était question allait être diffusé à l'ensemble des Boulonnais. A partir du moment où la délibération de ce soir évoque les modalités de consultation et que cette consultation prévoit la diffusion d'un document à l'ensemble des Boulonnais, je considère que le Conseil a le droit d'avoir ce document en sa possession, ce soir et avant le vote.

M. BAGUET

Nous en reparlerons. Pour l'instant, c'est non.

La séance est suspendue entre 21 heures 40 et 21 heures 50.

M. BAGUET

Nous reprenons notre séance. Je présente mes excuses à Madame BAUCHE, que je n'avais pas remarquée tout à l'heure. Pour me faire pardonner, je lui donne la parole tout de suite après Monsieur FOURCADE. Je vais noter les demandes de parole. Monsieur SOLERE, Monsieur TISSEYRE, Madame EVEN demandent également la parole, tout comme Madame SHAN, Madame VOUETTE, et Monsieur ASKINAZI. Monsieur FOURCADE a la parole.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, vous avez pris la décision de consulter la population boulonnaise sur trois projets d'aménagement de l'Île Seguin. Vous nous proposez d'organiser cette consultation avec des formes assez complexes (internet, courrier et bureaux de vote). La discussion que nous venons d'avoir avec Monsieur NOUVEL nous montre que ces trois projets sont des esquisses avec quelques chiffres et beaucoup de discours enveloppant ces esquisses. Ces projets ne sont pas équilibrés financièrement et tout à fait discutables, puisque le contenu n'est pas suffisamment précisé.

Dans ce contexte, notre groupe insistera sur trois points. Le premier a trait à notre attachement à la constructibilité de 175 000 mètres carrés, que j'avais longuement négociée avec les 15 associations représentant les Boulonnais et les riverains. Le fait d'avoir modifié cette constructibilité pour la porter à plus de 300 000 mètres carrés est certainement une erreur. D'ailleurs, des recours ont été déposés. Par conséquent, pour l'heure, c'est toujours le PLU de 2004 qui prévoit 175 000 mètres carrés qui s'applique.

Ensuite, vous nous assurez que les projets sont équilibrés financièrement. Ce n'est pas le cas. Il faut savoir en effet que, lorsque la SAEM a acquis l'Île Seguin, il a été prévu, compte tenu du prix assez modeste, qu'au-delà d'un certain chiffre de ventes de terrain (175 millions d'euros, si j'ai bonne mémoire), les suppléments seraient partagés entre l'ancien propriétaire Renault et la SAEM. Par conséquent, plus on augmente la constructibilité et plus il faudra verser d'argent à Renault. Toute vente de terrain au-delà des 175 millions d'euros ne rapportera à la SAEM que 50 % du prix d'acquisition, puisqu'il faudra reverser à Renault l'autre moitié.

Parmi les trois projets que vous nous avez présentés, aucun ne nous paraît correspondre à cette exigence, d'autant que se pose le problème des hauteurs. Le plan local d'urbanisme de 2004 avait pour avantage de prévoir de manière très précise les prospects, les hauteurs, l'organisation des bâtiments sur l'île. Les constructions étaient ainsi limitées entre 24 et 30 mètres de hauteur. Il n'y avait pas de tours et un grand jardin devait voir le jour – ce qui semble toujours respecté. Ce dernier était un élément central de l'opération. Dans ces conditions, puisque votre majorité va sûrement vous autoriser à lancer la consultation, nous demandons simplement que les Boulonnais puissent rejeter les trois projets présentés. Ainsi, la consultation devra leur laisser la possibilité de se prononcer contre ces trois projets. Quatre possibilités seraient alors offertes aux personnes votant :

- Projet 1 ;
- Projet 2 ;
- Projet 3 ;
- Aucun de ces projets.

De la sorte, le Conseil municipal aurait une vue claire sur les souhaits des Boulonnais. C'est donc la demande instante que nous vous soumettons, avant de passer à la discussion autour de l'ensemble de ces mécanismes.

M. BAGUET

Merci. Nous allons débattre tranquillement et sereinement, en nous écoutant. La parole est à Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Merci, Monsieur le Maire. Cette initiative me satisfait, tout en me laissant perplexe à plusieurs égards et m'amène finalement à émettre quelques critiques que Dorothée PINEAU, Rosaline LAUREAU et moi-même aimerions vous faire entendre, puisqu'il s'agit ce soir simplement de nous écouter.

Vous aviez d'abord convié des associations à la réflexion autour de ce qui serait implanté sur l'Île Seguin. Elles se voient maintenant contournées et n'ont pas participé à l'élaboration des différents schémas d'équilibre. Pas plus que nous, elles n'ont eu leur mot à dire sur les choix culturels. A mon sens, nous n'avons pas suffisamment discuté ensemble, avant même de saisir Jean NOUVEL, des options que l'on pourrait choisir. Permettez-moi de donner un exemple. Le troisième projet prévoit un espace vert réduit de 6 000 mètres carrés. C'est certainement trop petit. La salle de sport ne comptera que 4 500 mètres carrés, alors même que la ville a besoin d'un terrain de rugby. La salle de sport ne viendra pas combler ce manque et la création de quatre terrains de handball ne résoudra pas le problème.

Nous aurions dû discuter plus et nous aurions peut-être fait d'autres choix tous ensemble, si nous avions constaté que certains objets culturels étaient trop coûteux. Pour ma part, je troquerai volontiers des places de cirque contre un terrain de rugby. Il est possible que certains Boulonnais n'aillent pas au cirque plus d'une fois par an.

Sur la forme, cette organisation surprise – excusez-moi du terme – d'un vote pose un autre problème. Les Boulonnais s'attendent d'être appelés aux urnes en mars 2014. Ils ne s'attendaient pas du tout à cette consultation et de fait, ils ont peut-être la tête ailleurs au moment où se profilent les fêtes de Noël. Nous risquons d'être peu entendus par les Boulonnais. Le délai d'étude et de réflexion que vous proposez aux Boulonnais ne dépasse pas neuf jours. Peut-être n'est-il pas besoin de réfléchir. Nous sommes maintenant le 21 novembre et la délibération prévoit l'ouverture du scrutin sur un site web dédié dès le 24 novembre à 10 heures. C'est peut-être techniquement possible. Cela signifie que tout est prêt et que nous délibérons aujourd'hui pour rien, car tout est déjà décidé. Si cela n'est pas possible, modifions ce point.

L'idée de trois scrutins différents qui s'étendent sur des dates différentes, même avec l'aide d'un huissier veillant à temps plein, nuit et jour, ne garantit pas l'absence de problèmes. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer à une autre élection qui a eu lieu dimanche. La précipitation avec laquelle est organisée cette opération ne permettra pas à de nombreux Boulonnais, pourtant pleinement concernés, de s'exprimer. Ceux qui ont emménagé en 2012, notamment sur les terrains jouxtant l'île Seguin, et ceux qui emménageront en 2013 face à l'île ont acheté leur appartement sur la foi de documents de promoteurs qui leur assuraient un environnement différent. Pourtant, ces personnes ne sont pas inscrites sur les listes électorales closes au 31 décembre 2011. C'est là une deuxième raison qui nous amène à demander le report, non du débat ou de la présentation aux Boulonnais mais du scrutin lui-même, le temps que nous renouvelions les listes électorales. Dès lors, il ne s'agirait plus d'une votation surprise. Les Boulonnais seront bien informés de l'organisation de cette consultation et auront tout le mois de décembre pour s'inscrire sur les listes électorales. Ils seront tous en mesure de se prononcer dès que vous donnerez le coup d'envoi de la consultation.

Enfin, afin d'éviter l'aspect un peu plébiscitaire de cette consultation, les trois projets étant tous tournés autour du cirque, du Cube et de 4 500 mètres carrés de surfaces réservées au sport, tout cela au détriment de l'espace vert commun, il serait intéressant de proposer une case en faveur de l'ancien projet de 175 000 mètres carrés. Celui-ci offre en effet l'avantage d'un PLU purgé de tout recours. Il serait aussi possible d'intégrer une cinquième case en faveur du projet de 110 000 mètres carrés que vous avez défendu lors de votre campagne électorale. Puisque vous avez été élu, ce projet se trouve bénéficier d'une certaine légitimité.

Dorothée PINEAU, Rosaline LAUREAU et moi-même vous demandons que soit attachés à cette délibération les documents soumis au vote des Boulonnais, un délai de réflexion et de débat porté à trois mois par exemple, comme pour une enquête publique, ce qui reporterait le scrutin à la mi-février. Nous souhaitons aussi une tribune de commentaires destinée aux élus d'opposition et aux associations que vous aviez conviées dans le pôle de réflexion sur l'île Seguin. Si vous accédez à ces demandes, nous voterons avec plaisir cette délibération.

M. BAGUET

Merci. Non, pas d'applaudissements. Monsieur, vous connaissez les règles. Il s'agit de les respecter. Monsieur SOLERE.

M. SOLERE

Merci, Monsieur le Maire, pour prolonger l'intervention de Monsieur Jean-Pierre FOURCADE, notre Président de groupe, je voudrais vous faire deux remarques. La première est une remarque de forme. Je rappellerai la demande qui vous a été faite par notre Président de groupe visant à ajouter – ce qui me paraît évident dans le cadre d'une consultation – un quatrième item : « aucun des trois projets présentés ».

Pour ma part, je rappellerai deux éléments. Dans la délibération, il est précisé qu'il ne s'agit ni d'un référendum décisionnel, comme le code général des collectivités territoriales le permet, ni même une consultation pour avis. Qu'est-ce donc ? Nous sommes à quinze mois des élections municipales et nous sommes nombreux à considérer que les élections municipales sont l'occasion pour la population de trancher en matière de grands aménagements entre différentes orientations. Je crois qu'il s'agit là d'une différence majeure entre nous.

Jean-Pierre FOURCADE avait réalisé une concertation large alliant associations et l'ensemble des formations politiques, ce qui avait permis l'adoption d'un PLU purgé de tout recours. Dans son projet, la constructibilité ne dépassait pas les 175 000 mètres carrés. En effet, Boulogne-Billancourt est une ville de banlieue et ses habitants sont attachés à leur cadre de vie. A Meudon, à Issy-les-Moulineaux, à Sèvres, comme à Boulogne-Billancourt, les habitants ne souhaitent pas que soient dépassés les seuils déjà très élevés en matière de densité. Nous avons réalisé ensemble une campagne municipale pour que voie le jour une île dé-densifiée. A l'occasion des dernières élections municipales, vous promettiez de grands espaces verts, des restaurants, des guinguettes et un port de plaisance.

Je reste persuadé du fait que les élections municipales doivent permettre de trancher entre les grandes orientations. Ensuite, le Maire et l'équipe municipale doivent réaliser ce qui a été prévu. Nous sommes maintenant à quinze mois d'élections municipales et vous faites les choses à l'envers. Vous expliquez aux habitants que vous n'avez rien fait et vous leur demandez ce qu'ils préfèrent.

Vous présentez trois projets et j'aurais un mal fou à vous dire ce que j'en pense, dans la mesure où nous ne voyions pas très bien de là où nous étions et que nous n'avons pas de documents. Ces projets ont trois caractéristiques : du béton, du béton et du béton. La demande qui vous est faite par l'ensemble des oppositions, des associations de Boulogne-Billancourt et par une majorité d'habitants consiste à dé-densifier l'île pour revenir à minima au PLU que Monsieur Jean-Pierre FOURCADE avait fait voter, avec un maximum de 175 000 mètres carrés de constructibilité sur l'île Seguin. Cette orientation constituera l'un des grands débats de la campagne municipale qui s'annonce. Les Boulonnais auront l'occasion de trancher sur ce dossier. Pour ma part, j'attends du prochain Maire de Boulogne-Billancourt qu'il ait la possibilité de réaliser enfin quelque chose sur ce site.

M. BAGUET

Merci. Monsieur TISSEYRE.

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, à plusieurs reprises, nous avons revendiqué par différents canaux un référendum concernant l'aménagement de l'île Seguin. Aujourd'hui, vous nous proposez une consultation des Boulonnais sur trois projets du même architecte Jean NOUVEL. Vous nous demandez de nous positionner par rap-

port aux modalités de cette consultation. Dans l'absolu, nous sommes favorables au principe de la consultation. Si l'objet de la délibération et des articles qui en découlent portait exclusivement sur ce principe, nous nous serions prononcés en faveur de celle-ci.

Or les modalités que vous nous proposez s'inscrivent dans un calendrier très serré pour un enjeu d'une telle importance. Il n'est pas raisonnable de demander aux Boulonnais de se prononcer sur un sujet, alors qu'ils auront très peu de temps pour s'en imprégner, pour en considérer les tenants et les aboutissants, évaluer l'impact sur notre environnement et participer aux divers débats. Ils devront se prononcer avant le 16 décembre, alors même qu'il s'agit d'une période très chargée pour nos concitoyens qui ont déjà l'esprit aux fêtes de fin d'année. Les Boulonnais ont patienté pendant 20 ans. Ils seront en mesure de comprendre que ce projet puisse attendre encore quelques semaines pour une réflexion plus mûrie et plus nourrie.

En conclusion, l'aménagement de l'Île Seguin est un dossier trop important pour qu'il soit traité avec précipitation. Il y a eu jusqu'à présent trop de tergiversations, trop de projets avortés, trop de déceptions pour se permettre de brusquer les choses pour cause de fin de mandat. L'enjeu n'est ni plus ni moins qu'un aménagement qui marquera pour des décennies la configuration de notre ville et orientera le destin de notre communauté. Nous en appelons à votre discernement et à votre lucidité pour convenir que ces modalités ne font pas sens, et qu'il serait tout à fait opportun de reporter cette consultation courant 2013, faute de quoi notre groupe votera contre cette délibération. Merci.

M. BAGUET

Merci, Madame EVEN.

Mme EVEN

Au mois de novembre 2011, dans une tribune du BBI, je remerciais et félicitais les Boulonnais qui s'étaient déplacés pour participer aux élections primaires socialistes. Je conclusais à l'époque mon article en précisant que si l'on avait demandé aux citoyens de se déplacer pour s'exprimer sur des projets concernant l'aménagement de l'Île Seguin, ils l'auraient fait bien volontiers, ce que notre groupe réclame depuis longtemps.

Nous sommes flattés que vous ayez repris notre idée et que vous parliez enfin de mètres carrés dédiés aux sports, même si nous ne savons pas effectivement à quoi ces surfaces seront consacrées. Mais nous n'avons jamais souhaité que cela se fasse dans de telles conditions et nous avons vraiment l'impression d'avoir été piégés.

Je n'ai pas de réponse à la question que j'avais posée tout à l'heure à Monsieur Jean NOUVEL concernant le type d'aménagement du projet 3. Monsieur NOUVEL a parlé d'appartements. Vous savez que je suis très sensible à la question du logement et notamment du logement social. Je souhaiterais donc vivement obtenir une réponse à ma question. Je constate que le troisième projet, qui est le projet sans tours, que vous nous proposez, est

celui qui propose le moins d'espaces verts. Ce n'est pas – me semble-t-il – ce que souhaitaient les Boulonnais qui se sont déjà exprimés sur ce sujet. Beaucoup d'associations ont déjà dit non aux tours. Si nous demandons une île sans tours, nous voulons aussi une île avec plus d'espaces verts. Nous comprenons bien pourquoi, lorsque vous ne mettez pas de tours, vous supprimez également les espaces verts. C'est parce que vous souhaitez effectivement densifier cette île.

M. BAGUET

Merci, Madame EVEN. Madame SHAN.

Mme SHAN

Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais exprimer que des regrets. Le premier d'entre eux est que nous ne sommes pas réunis ce soir pour parler de l'Île Seguin, mais pour parler des modalités d'une consultation. Peut-on d'ailleurs parler d'une consultation lorsque le choix est fermé ? Il est dommage de réunir un Conseil municipal extraordinaire sans permettre aux élus d'amender ces projets. Nous ne savons même pas si nous pouvons en parler, dans la mesure où ils ont été exposés de manière très succincte et à huis clos. On ne sait donc pas où s'arrête le secret et où commence la liberté d'expression.

Ce choix fermé est regrettable. Les Boulonnais n'auront le choix qu'entre trois possibilités, qui ne sont pas suffisamment distinctes pour que l'on puisse se les approprier suffisamment rapidement (en deux jours) avant de voter. La plupart des Boulonnais mènent une vie normale et l'Île Seguin n'est pas nécessairement le centre de leurs préoccupations. Dans ce contexte, je ne vois pas comment le 24 novembre au matin ils pourront choisir entre trois projets qui ne sont pas fondamentalement différents, si ce n'est que l'un prévoit quatre tours et un autre une seule. En termes de densité, les projets sont en revanche équivalents.

Au final, ces trois projets restent assez peu avancés. Nous ne saurons donc pas vraiment comment faire un choix. Pourquoi les Boulonnais ne pourront-ils pas voter pour un projet n'impliquant pas de modification du PLU ? Aujourd'hui, la Ville dispose en effet d'un PLU valide. Ce serait l'occasion de proposer un quatrième projet, avec un tout petit effort.

M. BAGUET

Merci, Madame SHAN. Madame VOUETTE.

Mme VOUETTE

Cela fait 20 ans que dure la comédie de l'Île Seguin. Après 20 ans, après plusieurs mandats et plusieurs maires, qu'avons-nous face à nous ? Un terrain vague déguisé en jardin éphémère. Il faut sortir de cette impasse et nous sommes très favorables, sur le principe à une consultation des Boulonnais. C'est quelque chose que nous réclamons depuis plusieurs mandats déjà.

Je voudrais d'abord évoquer un premier point très positif.

Nous nous sommes aperçus ce soir, après des années de réclamation et de demandes vaines, qu'enfin un équipement sportif était prévu sur l'île Seguin. Il y a encore peu, on nous disait que ce n'était pas possible. Aujourd'hui, on ne sait pas exactement ce que cet équipement contiendrait pas plus que ce que l'on pourrait y pratiquer. En tout cas, je constate que ce concept, réputé impossible il y a peu, est devenu possible. Nous nous en félicitons.

Il faut tout de même apporter un gros bémol à cette réflexion, Monsieur le Maire. Nous nous sommes félicités la semaine dernière du report de votre délibération afin que les projets de Jean NOUVEL puissent nous être présentés. Cependant, comme l'ont dit mes collègues, cette consultation s'apparente quasiment à une parodie, puisque le calendrier extrêmement contraint interdit en réalité à la majorité des Boulonnais de prendre en compte et de réfléchir un peu à ces projets d'urbanisme. En effet, il n'est pas si simple que cela d'imaginer le rendu d'un projet. Il est donc impossible de percevoir réellement la nature des projets. Je constate d'ailleurs que j'ai posé tout à l'heure une question à Monsieur NOUVEL sur l'exposition de maquettes, afin que les Boulonnais puissent mieux appréhender les projets. Verront-ils ou non autre chose que ce qui a été présenté sur écran aux élus ? Je n'ai pas eu de réponse à cette question.

Le Conseil municipal a eu quelques minutes tout à l'heure pour débattre sur des projets pour lesquels nous avons pu voir brièvement un dessin flou et trop petit sur un écran, et autour desquels une flopée de chiffres a été assénée. J'ai vu tous les élus essayer de noter à la volée quelques chiffres pour essayer de comprendre vers où on voulait les mener. Nous n'avons pas eu de réponse concrète à notre question sur ce que représenteraient les flux piétonniers et automobiles pour chacun des trois projets. Je crois comprendre que l'on a évoqué quelques données financières. N'ayant pas pu voir le document, j'aimerais bien que nous nous assurions de la soutenabilité financière de chacun des projets.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, je suis déçue et surprise. Je pensais que nous aurions un vrai débat sur de vrais projets réellement présentés, et sur lesquels nous pourrions travailler. Personnellement, je considère que ces projets n'ont rien de secret, puisque les Boulonnais vont être amenés à se prononcer. Il est donc normal que l'on en parle ouvertement. Vous nous demandez de voter sur votre consultation qui ne donne pas la possibilité de voter contre les trois projets. Voter pour cette délibération signifierait que l'on approuve la pertinence d'au moins l'un des trois projets. Nous ne les avons cependant pas vraiment vus.

Par ailleurs, suite aux discussions en Commission des finances, j'ai bien compris que nous validions en fait la diffusion d'un document aux Boulonnais qui ne nous a pas été transmis. Monsieur le Maire, autant notre groupe est très favorable à la consultation des Boulonnais et nous sommes très agréablement surpris par l'éventualité d'un équipement sportif sur l'île Seguin, ce qui constituera certainement un soulagement pour toute la population s'il voit le jour, autant il ne nous paraît pas possible de

nous prononcer sur une consultation qui s'apparente à une parodie. Monsieur le Maire, je vous demande encore un effort. Donnez-nous les éléments qui nous manquent. Merci.

M. BAGUET

Merci. Monsieur MOUGIN. Après, il y aura Monsieur ASKINAZI.

M. MOUGIN

Merci, Monsieur le Maire. Je tenais simplement à revenir sur certains propos concernant le programme fantasmé des 175 000 mètres carrés antérieur à nos propositions. Les fameux 175 000 mètres carrés dont on nous rebat les oreilles comme s'il s'agissait d'une sorte de Nirvana que l'on ne désire plus atteindre, comprenaient 30 000 mètres carrés d'hébergement, 50 000 mètres carrés de bureaux, 95 000 mètres carrés d'activités de commerce, dont les 33 000 mètres carrés de la Fondation Pinault, projet qui a sombré dans les conditions que l'on connaît. Une autre version comprenait 25 000 mètres carrés dédiés au Centre européen de création contemporaine, dont on n'a plus jamais entendu parler. Une SMAC devait être financée à 100 % sur le budget communal, alors qu'aucun crédit n'avait été inscrit dans les budgets. Nous n'avons jamais réellement vu comment elle pouvait contribuer à équilibrer les comptes du projet. Quand j'entends que le projet précédent était équilibré financièrement, je me demande si d'un côté et de l'autre de la salle, nous avons la même notion de la mathématique.

Après le départ de la Fondation Pinault, le Centre européen de création contemporaine que nous n'avons jamais vu et qui n'était qu'un vague programme, nous restions sur la base d'immeubles administratifs, d'équipements qui n'avaient rien de séduisant, maquillés sous une appellation laissant entendre que l'île serait largement ouverte aux Boulonnais. C'était en réalité une île de gagne-petit et de pousse-mégot. Telle qu'elle était prévue, elle n'avait rien pour attirer quiconque provenant d'un bord ou de l'autre de la Seine.

A cela s'ajoutait un bilan financier extraordinaire, puisqu'il a été donné d'une main à Renault la possibilité de multiplier par huit sa constructibilité sur des terrains qui étaient des terrains industriels, et qui sont devenus des terrains à construire dans une zone particulièrement convoitée par les promoteurs. De l'autre, il a été payé un prix fort élevé pour l'île (168 millions d'euros), contrairement à ce qui était dit, alors même que 6 000 mètres carrés étaient réservés à Renault. Ces surfaces n'ont donc pas été payées, ce qui portait au total à 180 millions d'euros environ le prix de cette île que nous devons aujourd'hui exploiter et rembourser, puisque tout n'a pas été payé sur cette île. Nous filions tout droit à la catastrophe en termes de bilan financier. Je n'appelle donc pas cela une opération équilibrée.

Qu'avons-nous cherché à faire ? Nous avons voulu faire un projet ambitieux, avec nécessairement une densité en termes de mètres carrés plus élevée. Aujourd'hui, on nous explique qu'avec 175 000 mètres carrés, sans faire tous ces bureaux, on pourrait

équilibrer le programme. C'est un non-sens. Ceux-là même qui nous expliquent cela sont ceux qui ont laissé 6 000 mètres carrés en surface au sol à Renault, afin que l'entreprise construise elle-même ses propres bureaux. Oublier ce fait relève de l'abus intellectuel.

A défaut de bureaux, on peut construire des logements. Certains proposent aussi de ne construire que des logements. Nous avons entendu de telles idées dans les rangs de l'opposition. Qu'est-ce que cela signifierait en termes d'ambition pour l'île ? Vous disiez vous-mêmes que vous vouliez rendre cette île aux Boulonnais. Or ne créer que des logements sur l'île Seguin revient à préparer la privatisation pure et simple de l'île et sa confiscation au bénéfice de certains Boulonnais. Un projet qui ne prévoit que des logements sur l'île Seguin fera d'elle l'île des voitures. Au prix où ces logements seront vendus, il est probable que les propriétaires n'auront pas qu'une voiture, mais vraisemblablement deux ou trois. C'est ainsi que l'on crée l'île de la densité, densité en termes de population, concept important et mal maîtrisé.

Suite au projet du Trapèze Renault qu'il nous appartient maintenant de suivre et de gérer, la ville de Boulogne-Billancourt est extrêmement dense. Nous allons ainsi passer en quelques années de 114 000 habitants à bientôt 130 000. Ne construire que des logements sur l'île Seguin, c'est augmenter plus encore la densité, alors même qu'on nous rebat les oreilles de cette notion, en nous accusant de vouloir construire des immeubles partout et bétonner Boulogne-Billancourt. C'est encore un non-sens terrible.

J'ajoute enfin que si l'on voulait renoncer aux bureaux, ce qui est impossible, au profit exclusif de la culture, nous n'y arriverions pas. Si l'on voulait faire uniquement une île verte, comme certains dans cette salle le défendent, cela signifierait 250 % d'augmentation des impôts. Est-ce bien ce que vous voulez ? Etes-vous prêts à assumer cela ? Tout ceci n'est pas sérieux.

Nous voulons développer une véritable ambition pour Boulogne-Billancourt, rendre l'île Seguin aux Boulonnais, alors qu'elle a longtemps été une propriété privée. Nous voulons développer un programme ambitieux, à rayonnement international sur le plan culturel. Telle est notre ambition. Pour le reste, les Boulonnais choisiront la densité qu'ils souhaitent.

S'agissant du cirque, Monsieur Askinazi, je vous renvoie vers Madame Bouglione. Il faut du talent.

M. BAGUET

Écoutons-nous les uns les autres, s'il vous plaît.

M. MOUGIN

Pour le reste, le programme est équilibré et nous avons déjà démontré cela au cours de toutes les réunions de concertation que nous avons pu organiser. En revanche, on nous avait promis une démonstration d'un équilibre financier sans bureaux. Cela n'a jamais été fait. Aujourd'hui, il vous est proposé trois projets qui

sont tous trois équilibrés. Arrêtons de nous rebatte les oreilles avec un projet qui n'était pas équilibré, un projet sans ambition et qui n'avait rien pour Boulogne-Billancourt et les Boulonnais.

M. BAGUET

Merci. Monsieur Askinazi. Écoutons-nous les uns les autres.

M. ASKINAZI

Monsieur BAGUET, je voudrais revenir sur la question posée lors du dernier Conseil municipal par Madame KLEIN au sujet des honoraires perçus par le cabinet de Jean NOUVEL relatifs au projet de l'île Seguin. Lors du dernier Conseil municipal, Monsieur MOUGIN a répondu qu'un montant de 3 019 000 euros a été ou sera réglé à Monsieur NOUVEL pour des études sur l'île Seguin et les premiers projets démentiels qui n'ont, du reste, pas servi à grand-chose. Monsieur MOUGIN, vous parlez il y a peu encore de gagne-petit et de pousse-mégot.

Je souhaiterais avoir la confirmation que les trois nouveaux projets sont inclus dans ces 3 millions d'euros ou s'ils feront l'objet d'honoraires complémentaires. Si tel est le cas, à quel montant s'élèvent-ils ? Je souhaiterais également que le montant total des honoraires prévus incluant les trois nouveaux projets nous soit confirmé par écrit. Je vous remercie.

M. BAGUET

Merci. Monsieur GALLANT puis Monsieur VINCENT.

M. GALLANT

Monsieur le Maire, je ferai deux courtes observations. La première concerne l'intervention de Monsieur NOUVEL. Je ne sais pas s'il a été bien entendu et bien compris. Monsieur NOUVEL est un architecte internationalement connu et il porte en quelque sorte ce titre de « architecte ». Cependant, en l'occurrence, il n'intervient pas en tant qu'architecte, mais en tant qu'urbaniste. C'est la raison pour laquelle, ainsi qu'il l'a dit – mais il est parfois nécessaire de se répéter pour que les choses soient comprises – il intervient non pour définir l'esthétique des immeubles, leurs couleurs et leurs formes. Il donne simplement une cohérence à un ensemble de constructions qui vont ensuite être édifiées sur cette île. Je crois que ce processus est tout à fait important et extrêmement novateur. Jusqu'à présent, à Boulogne-Billancourt et ailleurs aussi, on faisait appel à des architectes – des vedettes, le cas échéant – pour construire des immeubles qui se juxtaposaient les uns aux autres. Les résultats ne sont pas toujours extraordinaires.

M. FOURCADE

Intervention micro éteint. Il faut voir la collection d'immeubles du centre-ville. On ne peut pas accepter n'importe quoi.

M. BAGUET

Je suis d'accord avec vous, Monsieur FOURCADE. Il faut le

dire à vos troupes. Laissez parler Monsieur GALLANT, s'il vous plaît. On s'écoute.

M. GALLANT

e dis simplement que, dans ces grandes opérations, on ne fait que rarement appel à un urbaniste coordinateur.

M. FOURCADE

Intervention micro éteint. Bien sûr que si.

M. GALLANT

Monsieur FOURCADE, prenez le cas de la Défense.

M. FOURCADE

Intervention micro éteint. Ne racontez pas n'importe quoi. Vous n'y étiez pas.

M. BAGUE

Monsieur GALLANT a quelques compétences en matière d'urbanisme. Il a fait partie du Conseil général des Ponts. Monsieur FOURCADE, écoutons notre collègue.

M. GALLANT

Il y a quelques exemples, comme le centre-ville ou encore Marne-la-Vallée, avec le secteur Disney, qui est certainement le plus réussi. Je voulais simplement soulever ce point. Nous nous retrouvons effectivement face à des esquisses et nous ne pouvons pas aller au-delà. Ce qui est important, ce sont les formes que prendront ces constructions d'une manière générale. Elles seront affinées ultérieurement. C'est – je le crois – un très grand progrès à l'échelon de cette île que de développer un projet cohérent.

En ce qui concerne l'équilibre financier, nous sommes encore dans le domaine de l'aménagement. Il nous appartient d'établir un rapport constant entre le montant des dépenses et le montant des recettes. Si cela n'était pas le cas, la collectivité serait mise à contribution. En suivant ces dossiers depuis quelques temps, j'ai pu m'apercevoir qu'une actualisation et un recalage est réalisé de manière périodique. Il suffit pour s'en convaincre de lire le CRACL. Ceci représente une garantie en vue de parvenir à un équilibre, car une opération qui se déroule sur quinze ans évolue nécessairement. Un projet évolutif doit retrouver l'équilibre en dépenses et en recettes. Dès lors que l'on prévoit un équipement sportif ou d'autres équipements qui ne donnent pas lieu au versement de droits à construire, il faut trouver un autre équilibre, au travers de la vente de droits à construire sur le reste du projet.

L'alternative est celle-ci : soit nous développons un projet équilibré, ce qui semble être un minimum au regard de tous les fonds qui ont déjà été investis, soit nous nous lançons dans une aventure qui se traduira par des impôts supplémentaires. Le pro-

jet que nous vous soumettons évite clairement cette impasse.

M. BAGUET

Merci, Monsieur GALLANT. Monsieur VINCENT.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de siéger depuis près de 18 ans dans ce Conseil municipal. Je dois vous dire que je ressens ce soir un certain malaise, car je me demande véritablement ce que nous sommes venus faire ici, en tant que membres de l'opposition. Vous nous avez convoqués jeudi dernier dans la précipitation en nous annonçant que vous alliez nous présenter les projets, ce qui nous aurait permis de statuer en connaissance de cause. Au cours de mes 18 années passées au sein du Conseil municipal, j'ai toujours siégé pour participer à la prise de décision. En l'occurrence, je ne vois pas ce que vous nous proposez.

Vous nous avez présenté trois jolies images quelque peu impressionnistes sur lesquelles nous peinons à discerner les différences. Vous nous avez fourni des chiffres d'occupation en mètres carrés. C'est sur cela que vous nous demandez de voter. Pour nous prononcer, nous avons les déclarations de Monsieur NOUVEL, venu ici avec toute sa science et son prestige nous expliquer qu'« il faut arrêter de construire à côté de la plaque ». C'est intéressant. Il a expliqué aussi que « nous sommes dans une période de transformation ». C'est aussi intéressant. Je l'ai appris ce soir. Jean NOUVEL a aussi déclaré qu'il fallait « créer un espace mixte ; pas seulement des bureaux ». Voilà quelque chose d'important et d'innovant. Il nous a aussi expliqué qu'« il fallait créer un paysage général en harmonie avec les Coteaux de Meudon ». Enfin un discours intéressant !

Je pourrais continuer de la sorte, même si je n'ai pas pu tout noter dans ce flot de parole abondant. J'ai noté que l'on parlait de la « complexion harmonique », le concept de « rue commerçante innovante », où se retrouvent des gens qui ne sont pas traditionnellement ensemble. Je ne comprends pas bien ce concept. Il ne s'agit pas d'un centre commercial. Cependant, je ne vois honnêtement pas comment créer un centre commercial sur cette île. J'ai beaucoup apprécié également « l'approfondissement des données programmatiques ». De qui se moque-t-il ? De qui vous moquez-vous ?

Concernant les aspects financiers, Monsieur GALLANT a souligné à juste titre que dans le cadre d'une opération aussi longue et aussi lourde, il fallait assurer un équilibre permanent – à tout le moins bien contrôlé – des recettes et des dépenses. Sur ce point, c'est le néant. Vous n'apportez pas un chiffre financier. On nous explique que ces trois projets sont équilibrés. Tant mieux. Mais alors que faisons-nous ici ? Je ne comprends pas pourquoi vous nous avez convoqués ce soir.

M. BAGUET

Merci, Monsieur VINCENT. Madame GODIN.

Mme GODIN

Merci, Monsieur le Maire. Ainsi que cela a été répété à de nombreuses reprises, cela fait 20 ans que l'on parle de l'Île Seguin. Je me réjouis que la délibération qui nous est proposée ce soir nous permette enfin d'avancer sur ce sujet, avec des propositions concrètes. Je m'étonne quelque peu que certains qui réclament depuis longtemps une consultation reviennent sur cette idée aujourd'hui.

Je voulais rappeler ce soir tout l'intérêt que le Conseil général porte à l'aménagement de l'Île Seguin, notamment à la réalisation de la Cité musicale, réalisation majeure. Nous en avons régulièrement débattu au sein du Conseil général et mes deux collègues pourront le confirmer. Ce projet avance bien, puisqu'en mai prochain aura lieu le choix du candidat retenu pour la construction de la Cité musicale. Le chantier devrait débiter au premier semestre 2014, pour une ouverture au premier semestre 2015.

J'insisterai ce soir sur l'importance que revêt pour le Conseil général cet équipement, qui s'inscrit dans le cadre de la Vallée de la culture. Il s'adresse en tout premier lieu aux Boulonnais, mais son attractivité dépassera largement les frontières de la ville. Il attirera un public qui viendra de toute l'agglomération, voire au-delà. Des Parisiens y viendront également. Nous en sommes sûrs.

Je voulais également vous réassurer de toute l'attention que le Conseil général porte à ce projet et vous assurer du fait que nous porterons une attention particulière à la qualité de cet équipement, sur un plan architectural mais aussi en termes de qualité des programmes et des services. A nouveau, je me réjouis de l'adoption de cette délibération, qui nous permettra d'avancer de manière positive et concrète.

M. BAGUET

Merci, Madame PINEAU.

Mme PINEAU

Mes collègues de l'opposition ont souligné un problème de méthode. Vous demandez aux Boulonnais de se prononcer dans deux jours sur des projets qu'ils n'ont pas encore vus. Je discerne aussi un problème de méthode vis-à-vis des Conseillers municipaux que nous sommes. Notre réunion a débuté à 20 heures 30 avec Jean NOUVEL, à huis-clos. Celui-ci a assuré le service minimum, ainsi que l'a fait remarquer Eric VINCENT. Je suis choquée de constater qu'à 20 heures 18, des planches et des articles bien plus précis que ce qui a pu nous être présenté étaient déjà publiés dans Le Figaro. Je trouve très choquant que notre discussion soit précédée d'une publication dans la presse. Nous nous demandons effectivement ce que nous faisons ici, puisqu'apparemment vous ne nous demandez pas notre avis. Tout est déjà publié dans le journal. Nous aurions pu nous contenter de lire le journal, qui est beaucoup plus précis que ce qui nous a été montré.

Les articles en question ont été publiés à 20 heures 10 exactement et nous avons commencé à prendre connaissance des projets à 20 heures 45. Je vois là un vrai problème vis-à-vis de notre représentation démocratique.

M. BAGUET

Merci, Monsieur BAROLI.

M. BAROLI

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vois pas comment l'on ne peut pas se satisfaire d'une consultation de la population. Monsieur SOLERE, ça suffit. Pourquoi m'agressez-vous ? Je ne vous ai pas agressé. Je vous demande de garder votre calme. J'ai moi-même demandé une consultation élargie des Boulonnais et j'ai demandé lors de la réunion sur le PLU de juin dernier que l'on puisse améliorer les projets. C'est ce qui a été fait ce soir, puisque Monsieur le Maire nous propose trois projets. Je rappelle que Monsieur NOUVEL a été désigné par la SAEM, à l'issue d'une procédure régulière.

Monsieur SOLERE, puisque vous vous permettez de m'attaquer, je me permettrai de vous rappeler que vous étiez présent lors de cette réunion et que vous avez accepté la nomination de Monsieur NOUVEL. Monsieur SOLERE, cela suffit maintenant. Gardez votre calme. Monsieur le Maire, je dois vous dire que je suis très satisfait, car dès 1999, j'ai demandé au cours d'une séance extraordinaire la mise en place d'activités sportives sur l'Île Seguin. C'est fait ce soir. Je vous remercie. Monsieur FOURCADE, à l'époque, vous aviez refusé d'accéder à cette demande. Je tiens à le souligner. C'est gravé dans le marbre.

Je voudrais maintenant mettre l'accent sur l'intérêt urbanistique, économique, financier et social d'un tel projet pour notre ville. Je crois qu'il est maintenant temps d'avancer. Monsieur SOLERE, gardez votre calme. Je pense qu'il est important de voir comment faire évoluer ce projet, afin qu'il soit aussi attractif, ambitieux et créateur de valeur économique, financière et culturelle que possible pour notre ville et son futur. Nous avons beaucoup trop attendu. Je remercie Monsieur MOUGIN d'avoir précisé un certain nombre de points à mon sens assez négatifs sur le projet qui s'appuyait sur 175 000 mètres carrés.

Je voudrais aussi évoquer l'équilibre des comptes d'aménagement. L'équilibre des comptes d'aménagement est relativement fragile. L'excellent rapport du CESL nous le rappelle clairement. Tout attermoiement serait préjudiciable à l'équilibre global du projet. Je le répète car j'enfonce le clou avec le même marteau de manière régulière. Je l'ai fait en juillet dernier et je continuerai à le faire. Cette considération doit à mon sens demeurer la préoccupation majeure des responsables et des décisionnaires que nous sommes, quelle que soit notre appartenance politique.

C'est aujourd'hui le 17ème débat auquel j'assiste autour des terrains Renault. A chaque fois qu'un projet est présenté, on menace d'un recours, d'un contre-recours ou d'un contre-projet. Or nous ne voyons toujours rien venir. Il faut maintenant avancer. Ce dossier a maintenant 20 ans et je vous rappelle que l'usine Renault a fermé le 31 mars 1992. Nous fêtons nos noces de porcelaine avec l'Île Seguin. J'espère que nous ne fêterons pas nos noces d'or. J'ai envie d'avancer et j'espère que nous aurons tous la conscience politique qui nous permettra de faire avancer le projet de l'Île Seguin. Mettez un peu de côté votre égo politique

et vos carrières personnelles pour que les Boulonnais puissent un jour visiter une véritable île et non une île virtuelle. Boulogne-Billancourt a besoin de l'île Seguin.

M. BAGUET

Madame EVEN. Monsieur SOLERE, laissez parler tout le monde.

Mme EVEN

Je voudrais rebondir sur les propos tenus par Gauthier MOUGIN, concernant les logements. Il est bien évident que cela serait une aberration que de construire des logements sur cette île, d'une part parce que qui dit logements dit voitures. Or nous ne souhaitons pas un afflux massif de voitures sur l'île Seguin. Pour nous, à gauche, un programme de logements ne peut être construit sans logements sociaux. Or, au regard du prix du mètre carré sur cette île, cela relèverait de l'aberration pure et simple. Je voulais insister sur ce point, avec lequel je suis en accord avec Gauthier MOUGIN.

Cependant, je vais poser pour la troisième fois ma question. S'agissant du troisième projet, de quel type seront les 35 000 mètres carrés d'hébergement prévus ? Monsieur NOUVEL a parlé d'appartements et n'a pas eu le temps de répondre à ma question. Monsieur BAGUET, pouvez-vous nous dire en quoi consistent ces 35 000 mètres carrés d'hébergement ?

M. BAGUET

Madame EVEN, je vais vous répondre. C'est promis. La parole est à Madame LAVARDE.

Mme LAVARDE

Je souhaiterais revenir sur un projet qui n'a pas été évoqué ce soir, mais qui a été évoqué par le passé dans des journaux spécialisés, avant d'être largement diffusé dans les boîtes aux lettres des Boulonnais. Je veux parler du financement de l'ensemble de l'opération ZAC Seguin-Rives de Seine. En effet, il convient bien de préciser que cette opération concerne aussi bien l'île Seguin que la rénovation du quartier du Pont de Sèvres et l'aménagement du Trapèze.

Je rappellerai que, lors du Conseil municipal du 7 juillet 2009, il a été proposé la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 110 millions d'euros pour financer des travaux qui avaient été engagés par l'équipe précédente. Lors de cette séance du Conseil municipal, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ont voté contre. Ce vote peut paraître surprenant. En effet, les travaux engagés précédemment et qui représentent cette année un montant total de 168 millions d'euros sont des travaux inévitables pour permettre l'aménagement de l'île. Je citerai notamment le Pont Renault et le confortement des berges. Vous saviez d'ailleurs qu'une ligne de trésorerie serait nécessaire pour financer l'ensemble de ces équipements, puisque, comme l'a rappelé Monsieur GALLANT, il y a dans les

opérations d'aménagement un décalage temporel entre les coûts d'aménagement, en amont, et la perception des recettes qui vient en aval.

En allant un peu plus loin, il convient de noter que Standard & Poor's, dans le communiqué de presse qui annonçait la révision de la note à long terme de la Ville, de stable à positive, soulignait que la mise en place par la SAEM d'un financement à moyen terme à hauteur de 110 millions d'euros réduit le risque de portage financier à court terme. Selon le scénario extrémiste que vous souhaitez pour la Ville, à en croire les articles que vous diffusez, scénario dans lequel la Ville supporterait à 100 % la dette de la SAEM, il convient de noter qu'à ce jour, au terme des comptes au 31 décembre 2011, il ne faudrait à la Ville que sept ou huit ans pour rembourser l'ensemble de cette dette. Pour mémoire, je vous rappellerai qu'au terme des comptes arrêtés au 31 décembre 2007, il aurait fallu 14,3 ans pour rembourser cette dette. C'est bien l'effort de la majorité actuelle pour diminuer l'endettement consolidé de la Ville et de ses budgets annexes qui a permis d'augmenter notre capacité de désendettement.

En conclusion, en tant que bons gestionnaires, il est grand temps pour nous tous d'arrêter une décision et d'engager des travaux, de manière à porter pendant le moins de temps possible cette trésorerie.

M. BAGUET

Merci, Madame LAVARDE. Monsieur LABRUNYE.

M. LABRUNYE

Je voudrais émettre brièvement une remarque. On nous fait des critiques en matière de démocratie, en pointant les problèmes que cette proposition de consultation poserait. L'urbanisme et la démocratie ont toujours entretenu des rapports un peu particuliers. Il s'agit en effet du lieu de conflit premier entre l'intérêt particulier et l'intérêt collectif. A ma connaissance, il n'y a pas d'autre exemple en France de consultation publique sur un projet d'urbanisme. Je ne crois pas que le projet proposé par la précédente équipe ait fait l'objet d'une consultation publique. J'entends bien les critiques sur la méthode, mais il faut reconnaître que nous nous engageons dans une démarche inédite, que je salue.

M. BAGUET

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a plus. Je rappelle que le public n'a pas la parole. En conclusion et pour répondre à Madame EVEN qui a posé trois fois la question, je voudrais préciser que les hébergements ne sont pas des logements. Il s'agit donc d'hôtels, de résidences d'artistes, de résidences hôtelières. Sur l'ancien projet de 175 000 mètres carrés, étaient prévus 30 000 mètres carrés dédiés à ces hébergements. Nous restons dans les mêmes eaux en la matière, puisque le troisième projet prévoit 35 000 mètres carrés d'hébergements. En l'espèce, il s'agira d'un hôtel, d'une résidence pour artistes, qui figurait déjà dans le projet précédent et qui est portée par la Caisse des

dépôts et consignations. Ce projet est donc toujours valable. Nous avons aussi prévu une résidence destinée aux artistes du cirque Madona Bouglione. Le projet R4 prévoit aussi une résidence pour artistes.

L'ensemble de ces résidences et hôtels est appelé hébergements. Ceci se marie bien avec des activités culturelles ou sportives se déroulant le soir ou le week-end, en complément des activités de bureaux sur la journée. Ainsi que l'a dit Jean NOUVEL plus tôt, nous souhaitons que cette île vive dans la journée, grâce à une activité de bureaux et de commerces mais aussi le soir et le week-end avec des activités culturelles et sportives. Il y a donc une parfaite complémentarité, avec une mutualisation possible des parkings, ce qui permet la maîtrise des flux de circulation. Vous avez à ce propos, Madame EVEN, parfaitement raison d'attirer notre attention sur cette problématique. Nous ne souhaitons pas que l'île Seguin devienne l'île des voitures. Ainsi que Gauthier MOUGIN l'a déclaré plus tôt, dès lors que l'on concentre un projet autour du logement, on multiplie le nombre de véhicules. Celui qui achète à 12 000 ou 13 000 euros le mètre carré un appartement avec vue sur la Seine ou les Coteaux de Meudon, plein sud, demandera nécessairement à garer sa voiture en bas de son logement. Il n'aura pas l'intention de laisser sa voiture au parking de la tête du Pont Renault ou de la tête du pont Daydé pour traverser ensuite le pont, éventuellement sous la pluie, avant d'arriver chez lui.

Tout ceci doit donc être bien réfléchi, d'où l'importance comme l'a rappelé Claude GALLANT d'un urbaniste, capable d'envisager l'ensemble du projet en lui donnant toute sa cohérence, sa pertinence et du sens. D'un côté, sur la pointe aval, sera construite la Cité musicale. Le Conseil général, qui avance très vite sur le projet, compare cette réalisation avec ce qui a été fait à Sydney, Rome ou Hambourg. Boulogne-Billancourt figurera parmi les plus grandes capitales mondiales de la musique. Telle est la nature du projet. De l'autre, sur la pointe R4, avec Natural-Lecoultré, verront le jour le Globe de Madona Bouglione, le Cube, et d'autres fondations qui pourraient s'y implanter.

Ce soir, je vous demande la possibilité de consulter la population pour donner un éclairage à nos investisseurs et partenaires actuels ainsi qu'aux investisseurs et partenaires futurs. Ne confondons pas les calendriers. Il ne faut pas précipiter les choses ou au contraire les ralentir de manière démesurée. J'ai rappelé tout à l'heure, au cours de notre réunion à huis-clos, que la société suisse allait déposer sa demande de permis de construire au plus tard à la fin du premier trimestre 2013. C'est demain. Si nous voulons éviter de recommencer l'opération Pinault, il nous faut agir vite. Pourquoi la Fondation Pinault a-t-elle renoncé à son implantation sur l'île en 2005 ? C'est parce qu'elle n'avait pas d'éclairage et ne savait pas ce qui allait voir le jour à côté. François Pinault proposait de mettre 150 millions d'euros sur la table, mais ne disposait pas de l'éclairage suffisant. Il a refusé d'être le premier à s'implanter sur une île déserte.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui. L'investisseur suisse, Monsieur BOUVIER, est très attaché à ce projet, avec la manifestation du 7 juillet et le projet FIAC. Vous avez aussi pu lire les documents qu'il

a établis. Ils sont extrêmement bien faits et fouillés. C'est le fruit d'un véritable travail, où l'on voit clairement à quoi ressemblera son projet. Heureusement pour nous, il ne semble pas prêt à abandonner. Il est toutefois de notre devoir aujourd'hui de lui montrer que le reste du projet avance. Nous ne pouvons le laisser progresser seul sur ce projet, car cette personne veut connaître ceux qui seront demain ses voisins. Nous ne pouvons attendre les élections municipales dans 16 mois, avant un nouveau projet.

Si nous décidons d'un report de 16 mois, le Conseil général pourrait nous abandonner en route. En effet, il doit choisir son projet au premier semestre 2013. L'investisseur suisse en fera autant au premier trimestre 2013. Nous ne pouvons nous permettre le luxe de perdre cet investisseur. Soyons raisonnables. D'autres investisseurs se penchent sur ce projet, issus entre autres du monde du cinéma. Toutes ces personnes et ces institutions veulent savoir ce qui va se passer. On ne peut cependant pas nous reprocher de donner la parole aux Boulonnais. C'est tout de même extraordinaire.

En reprenant tous les documents, je me suis aperçu que le Parti socialiste réclamait un référendum depuis 2004. Je crois que cette initiative a été mentionnée la première fois par Monsieur FUSINA. Monsieur SOLERE, vous avez vous-même demandé, dans Le Parisien du 7 juin 2011, un référendum. Vous l'avez répété en Conseil municipal. Un référendum impose un cadre juridique très précis. Le code général des collectivités territoriales impose qu'il soit répondu par oui ou par non à un référendum local. Comment faire lorsque l'on soumet aux habitants trois projets différents ? Faut-il organiser trois référendums le même jour ? Ce n'est pas possible. Nous avons bien réfléchi, Monsieur SOLERE. Nous avons rencontré les services du Ministère et nous leur avons posé la question.

Un référendum implique une question à laquelle on répond par oui ou par non. Si j'avais proposé à la population de Boulogne-Billancourt deux projets, cela n'aurait pas été possible non plus. Il aurait fallu proposer un seul projet. Si j'avais agi ainsi, en demandant à la population de répondre par oui ou par non, vous m'auriez dit que je me moquais des Boulonnais. Si je vous propose un deuxième projet très différent, on ne peut plus répondre par oui ou par non. Je vais pourtant plus loin, en soumettant au vote un troisième projet totalement différent.

Je ne comprends pas votre attitude. Nous sommes tous des démocrates et je le crois sincèrement. Consultons donc la population et donnons un signe fort à tous nos investisseurs et nos partenaires. Vous nous dites qu'en termes de calendrier, les habitants n'auront pas les informations suffisantes pour se prononcer. Tout d'abord, il ne faut pas sous-estimer les Boulonnais. Ensuite, le vote est ouvert sur plus de trois semaines et non sur une seule journée. Les Boulonnais pourront voter à partir du 24 novembre, mais personne ne sera obligé de voter le 24 novembre.

Entretemps, je vous signale tout de même que nous allons organiser trois réunions publiques, en présence de Jean NOUVEL et de moi-même, d'ici le 17 décembre. Des expositions itiné-

rantes seront organisées tous les jours jusqu'au 17 décembre, notamment sur le marché de Billancourt les mercredis et samedis, ainsi que sur le marché Escudier les vendredis et dimanches. Des expositions permanentes auront lieu à l'Hôtel de Ville, sur la Grand-Place et au Pavillon de l'Île Seguin. Les Boulonnais pourront ainsi largement s'informer d'ici l'échéance du vote le 16 décembre. Ils recevront des documents chez eux, parmi lesquels la plaquette que nous avons présentée.

Nous sommes engagés dans une démarche totalement transparente, avec un échange réel avec l'ensemble de la population boulonnaise. Vous ne pouvez pas dire dans le même temps qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation majeure pour les Boulonnais et ne pas les consulter. S'ils estiment qu'il s'agit d'un sujet majeur, ils iront chercher d'eux-mêmes l'information et s'exprimeront. Si, au contraire, les Boulonnais se désintéressent du projet et que seul notre petit microcosme municipal s'agite, parce que nos concitoyens font confiance à l'équipe municipale, ils n'iront pas voter. Nous le verrons bien. J'attends le résultat.

Monsieur SOLERE, je vous réponds tranquillement. Il n'y a pas de précipitation dans la consultation des Boulonnais, mais un véritable acte démocratique avec trois projets fondamentalement différents, qui sont tous équilibrés financièrement, ainsi que cela a été précisé. Nous vous en apporterons la preuve. C'est de toute façon évident puisque nous équilibrons les dépenses par les recettes. Chacun peut comprendre que la vente des droits à construire compensera les dépenses correspondantes. C'est la raison pour laquelle les projets laissent apparaître des densités différentes. Soyons très zen. Je n'ai pas peur de la démocratie et je n'ai pas peur du choix des Boulonnais. Je prends même l'engagement, Monsieur SOLERE, de voter ici le projet choisi par les Boulonnais. Je ne ferai pas autre chose. Je ne ferai pas état ici de mon choix personnel. Même si j'ai fait mon choix, je ne vous communiquerai pas ma décision. Quelle que soit la décision des Boulonnais, nous la respecterons pour montrer à nos investisseurs et partenaires que nous avons une volonté et une détermination claire afin que ce projet sorte enfin de terre. Nous n'en avons jamais été aussi proches.

Si l'on peut proposer aujourd'hui un tel choix démocratique aux Boulonnais, c'est parce que nous avons beaucoup travaillé en amont. Nous avons rencontré beaucoup de partenaires. Nous avons organisé les premières réunions avec le Conseil général dès 2008. C'est à cette date qu'a eu lieu la réunion en présence des représentants du Ministère de la culture, du Conseil général, de la Ville, de la SAEM, de l'Agence pour la Vallée de la culture, où chacun s'est fixé un objectif. Le Conseil général s'est engagé à travailler sur l'aménagement de la pointe aval. Le Ministère de la culture s'est engagé à mener les réflexions avec l'Agence pour la Vallée de la culture sur la pointe amont. La Ville et la SAEM se sont pour leur part engagées à choisir l'architecte coordonnateur, en partenariat avec les autres acteurs. Nous avons travaillé d'arrache-pied.

Aujourd'hui, les projets dont nous disposons tiennent véritablement la route et répondent à une ambition s'inscrivant dans le cadre du Grand Paris de la culture et de la Vallée de la culture à

laquelle nous restons très attachés. Nous ne sommes pas isolés. Nous sommes des partenaires clairement engagés aux côtés du Conseil général et nous souhaitons que cette Vallée de la culture voie le jour. Vous avez pu voir vous-mêmes les différents projets. Le Conseil général vient de s'engager et les conseillers généraux ici présents faisaient partie du jury concernant le projet muséal Albert Kahn. Il investira 30 millions d'euros dans ce projet. Il s'agit d'une autre pépite qui va valoriser notre Vallée de la culture.

Pendant ce temps, à Boulogne-Billancourt, nous tergiversons alors que l'on nous propose du caviar culturel, qui ne coûtera rien au contribuable. C'est tout de même fabuleux et j'ai vraiment du mal à comprendre cette attitude. Nous avons de bons projets et les Boulonnais auront largement le temps d'en prendre connaissance dans le détail. Ils auront largement le temps de s'informer avant de se prononcer. Je fais confiance au bon sens des Boulonnais. Je les ai bien entendus. Ils sont avant tout impatients de voir quelque chose sortir de terre. Ils sont aussi fiers des projets culturels que nous présentons. Ils avaient émis une seule objection, concernant les tours. Je n'ai jamais dit le contraire. Cette consultation sera l'occasion de vérifier cela.

Cette proposition s'inscrit tout à fait dans le cadre de notre volonté d'intégrer les Boulonnais dans les choix qui seront faits pour l'Île Seguin. Monsieur FOURCADE, je viens de vous expliquer... Calmez-vous, Monsieur ASKINAZI. Vous êtes d'une nervosité ! J'ai l'impression que le fait que l'on parle de consultation des Boulonnais vous met en transe. C'est tout de même extraordinaire. Cela n'a pas à vous mettre en transe. Nous consultons la population. On m'avait dit qu'une consultation électorale avait été organisée sur le projet des Halles, qui a fait l'objet de 10 ans de négociations avec les riverains et les Parisiens. Il n'a jamais fait l'objet d'un vote. Il faudrait vérifier cette affirmation, mais je crois qu'il s'agit du premier projet d'urbanisme de cette dimension soumis au vote des habitants d'une ville.

Je ne vais pas rentrer dans le détail du calendrier, Monsieur SOLERE. Comme cela a été dit par Monsieur MOUGIN, l'équipe municipale précédente avait engagé ou déboursé 168 millions d'euros. Aujourd'hui, ces sommes sont pour partie payées ou à payer. Nous ne partons donc pas de zéro. Lorsque vous me dites que je tergiverse et que les projets tardent à voir le jour, je vous répondrai que plus l'on tarde et plus cela coûte de l'argent. Je vous réponds, Monsieur SOLERE, que plus on tarde et plus cela coûte de l'argent. Je veux donc envoyer via la population boulonnaise à nos investisseurs et partenaires le message selon lequel nous sommes décidés à les accompagner rapidement, pour éviter de perdre de l'argent éternellement. Nous ne pouvons donc pas reporter. Si vous votez contre, c'est un très mauvais message que vous envoyez aux investisseurs. Visiblement, vous n'êtes pas soucieux de l'intérêt général et des 168 millions d'euros déjà dépensés. Je suis attentif à ce qui s'est passé.

Monsieur SOLERE, il faut bien qu'un projet sorte de terre. Monsieur SOLERE, j'ai bien compris que votre petit groupe a pour objectif de retarder toute décision de 16 mois. Si l'on ne fait pas un choix maintenant, on retardera d'autant. Il nous faut choisir. Je mets donc la délibération aux voix. J'ai été assez clair. Je crois que nous nous sommes assez exprimés. Tout le monde s'est exprimé.

Je note que certains sont contre la consultation du peuple. C'est intéressant. Après avoir demandé le contraire, c'est très bien. Je pense pour ma part que les Boulonnais seront sensibles à cette marque de respect et de considération. C'est ainsi que je vois les choses. Je mets maintenant aux voix la délibération.

Madame PINEAU, vous connaissez les règles. Le vote est engagé. Vous auriez dû lever la main avant. Ce n'est pas raisonnable.

Les élus du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt quittent la séance.

La délibération est approuvée à la majorité (vote contre des élus du groupe @lternance et des élus non-inscrits).

M. BAGUET

Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée à 23 heures.